



Charte de la politique d'intégration menée par la Ville de Renens

- Par cette charte, la ville de Renens s'engage à promouvoir l'intégration des étrangers séjournant dans la commune, quelles que soient les causes de leur présence, et quelle que soit la durée de leur séjour ou leur statut de migrant.
- L'intégration est un processus global pour lequel tous les intéressés, migrants et suisses, sont co-responsables dans une réciprocité du donner et du recevoir.
- Une politique d'intégration durable doit tendre à unir dans une cohésion positive tous les membres de la société. Personne ne doit être exclu de ce processus.
- L'intégration est une politique sociale dont le principe fondamental est l'égalité. Dans cette lutte contre des inégalités sociales, les critères socio-économiques et non seulement l'origine ethnique déterminent les bénéficiaires. L'objectif est la promotion sociale commune.
- Dans une politique d'intégration globale, les mesures d'intégration visent l'ensemble de la population, étrangère et suisse, et sont profitables à tous.
- L'objectif d'intégration vise autant l'égalité des chances pour tous que la réciprocité de droits et de devoirs.
- Les acquis, les expériences et les compétences des intéressés constituent la base de la future politique d'intégration.
- Les mesures d'intégration utilisent les ressources déjà existantes et encouragent la promotion sociale individuelle. La mobilité sociale et la volonté de réussir sont aussi encouragés grâce à la suppression de barrières structurelles, notamment administratives.
- Les mesures d'intégration ne peuvent être efficaces que si elles sont conçues et coordonnées au-delà des frontières communales.
- Les mots-clés de l'intégration sont : respect et reconnaissance mutuels, égalité, médiation, valorisation, coordination, pont, accès, information, consultation.